

A 2 PAS D'ELO
Société à responsabilité limitée au capital de 5.500 euros
3 place des Andégaves, Andard, 49800 LOIRE AUTHION
833 155 575 RCS ANGERS

ACTE CONSTATANT LES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 04 JANVIER 2024

La soussignée :

- **Madame Elodie, Cindy CHALLERIE**, née le 30 décembre 1986 à CRETEIL (94), de nationalité française, demeurant 953 route de Corné, Bauné, 49140 LOIRE AUTHION, propriétaire de cent cinquante (550) parts sociales,

Associée unique détenant la totalité des parts de la société A 2 PAS D'ELO désignée en tête des présentes, ci-après dénommée « la Société », a pris les décisions suivantes :

- Transfert de siège et modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Décision n° 1 – Transfert de siège social

L'associée unique décide de transférer le siège social du 3 place des Andégaves, Andard, 49800 LOIRE AUTHION au 47 Grand Rue, Andard, 49800 LOIRE AUTHION, et ce, à compter de ce jour.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« *ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL*

Le siège social est fixé 47 Grand Rue, Andard, 49800 LOIRE AUTHION. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Décision n° 2 – Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions de l'associée unique en date du 04 janvier 2024 sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original signé par l'associée unique sera conservé dans les archives sociales.

Elodie CHALLERIE